YERRES

Relations Publiques
N°Tél : 01 69 49 76 15
N/Réf : NDA/NW/CL

DECISION N° 2000/136

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la Fête de la Ville conclue avec la société EAGLE SAM

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune a besoin dans le cadre de la Fête de la Ville d'une animation musicale le samedi 24 juin 2000 de 20h30 à 1h30 du matin

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société EAGLE SAM – sise 38 Avenue du Château – 93220 GAGNY

DECIDE

DE signer avec ladite Association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale pour un montant de 26 000 Frs TTC

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 5 juin 2000

REÇU LE
19 DEC. 2000
DE L'A...

MAIRIE (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN